



MODALITES DE SELECTION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE 2026



FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Direction Technique Nationale



PREAMBULE

Définitions :

Athlète : désigne sans distinction les athlètes masculins et féminins, valides ou non valides, licenciés à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW).

CIR : désigne les Compétitions Internationales de Références où la FFSNW inscrit les athlètes ayant obtenu les minimas.

Minima : désigne le niveau d'exigence minimal fixé par l'IWWF pour participer une Compétition Internationale de Référence (CIR).

Ranking List : désigne le système de classement des athlètes publié par l'IWWF sur la base de points obtenus en compétition.

Qualifiable : désigne un athlète ayant obtenu les minimas fixés par l'IWWF.

Sélectionnable : désigne un athlète retenu dans le Groupe France à partir des modalités de sélection fixées ci-après et pouvant être proposé au Comité de Sélection.

Sélectionné : désigne un athlète du Groupe France dont la sélection en Équipe de France a été officiellement arrêtée par le Comité de sélection.

PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Principes généraux communs à l'ensemble des disciplines :

Préambule :

Les modalités de sélection aux compétitions internationales de référence (CIR) sont applicables à l'ensemble des compétitions au cours desquelles les athlètes sont inscrits par la FFSNW et concourent sous les couleurs de la France pour les disciplines reconnues de haut niveau.

Les Compétitions Internationales de Référence pour 2026 sont :

SKI NAUTIQUE

- CIR 1 : Championnats du Monde Juniors (U17)
- CIR 2 : Championnats d'Europe Espoirs (U21)
- CIR 3 : Championnats d'Europe Cadets et Juniors (U14 + U17)
- CIR 4 : Championnats d'Europe Opens

WAKEBOARD & PARAWAKE CÂBLE

- CIR 5 : Championnats du Monde Toutes Catégories
- CIR 6 : Championnats d'Europe Cadets Juniors (U14 + U18)
- CIR 7 : Championnats d'Europe Opens
- CIR 8 : Championnats d'Europe Para Wake

Article 1 : Conditions de sélection

Pour être sélectionné, l'athlète doit :

- Être titulaire d'une licence FFSNW et de « l'extension » idoine, en cours de validité
- Satisfaire aux règles de la Fédération Internationale permettant d'être identifié comme "qualifiable" pour participer à une compétition internationale
- Avoir signé la « Charte Athlète »
- Avoir participé aux Championnats de France *

*En cas de blessure ou de maladie, le sportif devra fournir au médecin fédéral tous les examens et certificats médicaux nécessaires à la bonne évaluation de son état de santé afin que celui-ci puisse établir un diagnostic. Après étude du dossier médical, ce dernier pourra proposer au DTN de dispenser l'athlète concerné d'être présent aux Championnats de France.

La décision définitive est du ressort exclusif du (de la) DTN.

En outre, l'athlète devra se rapprocher du Médecin fédéral et du (de la) DTN pour convenir des modalités de ces dispositions en vue d'éventuelles sélections à venir.

Des conditions supplémentaires peuvent être appliquées en fonction du statut de l'athlète.

Article 2 : Comité de sélection

Composition :

Le comité de sélection de la FFSNW est composé comme suit :

- Le(a) Directeur(trice) Technique National(e)
- Le(a) Responsable de la Haute Performance
- Un(e) membre élu(e) du bureau fédéral de la FFSNW

Le comité se réserve le droit d'inviter toute personne qualifiée à titre consultatif.

Rôle :

Le comité de sélection édicte les présentes modalités de sélection et procède à leur mise à jour, et modifications.

Le comité de sélection détermine le statut sous lequel l'athlète participera à la CIR :

- Athlète "Équipe de France" (cf. article 3)
- Athlète "Potentiels Équipe de France" (cf. article 4)
- Athlète "Autonome" (cf. Article 6)

Le(a) Responsable de la Haute Performance transmet au comité de sélection chaque liste hiérarchisée d'athlètes proposé(e)s pour une sélection en tant que membre "Équipe de France" ou en tant que "Potentiel Équipe de France" pour constituer le Groupe France (voir schéma en page 5).

La Direction Technique Nationale peut être amenée à organiser des tests de performance entre deux ou plusieurs athlète(s) pour finaliser la liste nominative des propositions de sélection.

Nonobstant et par principe général, le(la) DTN conserve toute latitude pour apprécier la situation particulière de chaque athlète et se réserve le droit de proposer l'inscription d'un athlète sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré ou de refuser cette inscription (exemple de motif de refus : manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSNW, manquement à la Charte Athlète...).

En outre, il-elle se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Équipe de France au regard des objectifs généraux et/ou propres à chaque compétition (notamment et de manière non limitative, le potentiel de résultat dans les futures compétitions majeures, les objectifs d'éthique, d'image, de respect des valeurs républicaines).

Les propositions de sélection sont présentées pour information en Bureau Fédéral.

Article 3 : Les athlètes « Équipe de France »

Définition : les athlètes sélectionnés en Équipe de France démontrent un niveau de performance élevé en relation avec l'exigence internationale de l'épreuve et un potentiel avéré pour obtenir un podium.

Les membres de l'Équipe de France bénéficieront d'un encadrement technique, sanitaire et logistique lors des Compétitions Internationales de Référence qui sera pris en charge par la FFSNW.

Ce principe général peut être remis en question en cas de contrainte financière majeure au sein de la FFSNW. Les membres de l'Équipe de France bénéficieront de la dotation Équipe de France.

Objectifs : L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums lors de Compétition Internationales de Référence.

Article 4 : Les athlètes « Potentiels Équipe de France »

Définition : les athlètes « Potentiels Équipe de France » représente un groupe élargi de compétiteurs à fort potentiel susceptible d'intégrer l'Équipe de France ultérieurement, au cours de la saison ou dans les saisons à venir.

Ces athlètes « sélectionnables » participent à des CIR sous l'égide de l'organisation de la FFSNW, et de bénéficier, sous conditions (financières notamment), de l'encadrement technique, sanitaire et logistique.

Bien que ces athlètes ne disposent pas du statut de membre de l'Équipe de France et des conditions afférentes, leur participation demeure une opportunité pour encourager leur progression et construire l'« Esprit France ».

Les athlètes « Potentiels Équipe de France » seront équipés de la dotation Équipe de France.

Objectifs : L'objectif prioritaire de groupe Potentiels Équipe de France reste le même que celui de l'Équipe de France, à savoir obtenir titres et podiums lors de championnats internationaux.

Article 5 : Les athlètes « Autonomes »

Définition : Un athlète « autonome » n'est ni un athlète "Equipe de France", ni un athlète "Potentiels Equipe de France". C'est un athlète qui a obtenu les minimas, au regard des règles internationales, pour participer à la CIR. Il est autonome dans son organisation technique, sanitaire, logistique et financière.

Les athlètes autonomes disposent d'un délai de 15 jours, après l'annonce officielle de leur qualification en CIR, pour faire acte de candidature à l'inscription en CIR par mail à l'attention du (de la) DTN.

Il sera procédé à l'inscription si l'athlète :

- Répond aux conditions mentionnées à l'article 1 ("conditions de sélection aux CIR").
- Effectue le paiement (par chèque ou virement) des frais d'inscription, d'entraînements officiels et la dotation, majorés de 50€ pour couvrir les frais de traitement administratif.

Toute demande d'inscription hors délai donnant lieu à pénalités sera facturée en sus, selon les pénalités journalières indiquées dans le bulletin officiel de chaque CIR.

Article 6 : Les critères de sélection

Ils sont fixés ci-après par Compétition Internationale de Référence.

Ils reposent, notamment et de manière non exhaustive, sur :

- Les performances réalisées en compétitions internationales et nationales
- Le projet de performance individuel (PPI)
- L'implication aux stages et regroupements organisés par la FFSNW
- L'état de forme de l'athlète au moment de la sélection

Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection et à respecter le calendrier de préparation. En cas d'exemption pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin des Equipes de France.

Article 7 : Publication des sélections

Les sélections des athlètes en Équipe de France sont publiées sur le site internet de la FFSNW : <https://www.ffsnw.fr>.

Article 8 : Perte de la qualité de sélectionné ou de sélectionnable

Après consultation du Comité de sélection, le(a) DTN peut, à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement du collectif, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de celui-ci et de la FFSNW.

Article 9 : Voies de recours.

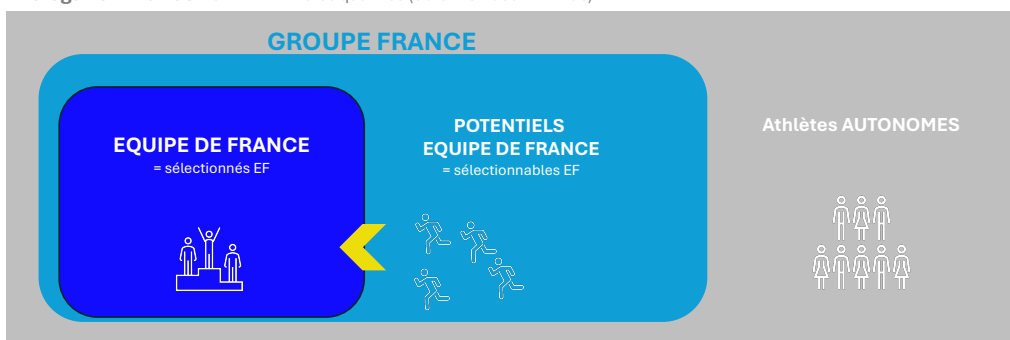
En cas de litige, les parties s'engagent à tenter dans un premier temps une résolution amiable par voie de conciliation auprès de la FFSNW.

En cas d'échec de cette conciliation, une saisine du Comité National Olympique et Sportif Français pourra être opérée afin de demander une nouvelle conciliation.

Enfin, si cette nouvelle conciliation échoue, un recours sera possible auprès de la chambre arbitrale du sport ou des tribunaux compétents.

Schéma de la composition d'une délégation en CIR

Délégation France : STAFF + Athlètes qualifiés (obtention des minimas)



CALENDRIER & CRITERES DE SELECTION En SKI NAUTIQUE

Liste CIR 2026	Lieu (PAYS)	Date début	Date fin
CIR 1 : Championnats du Monde U17	Cordoba (ARGENTINE)	30/03/2026	05/04/2026
CIR 2 : Championnats d'Europe U21	Bremerhaven (ALLEMAGNE)	05/08/2026	09/08/2026
CIR 3 : Championnats d'Europe U14 + 17	Agrinio (GRÈCE)	19/08/2026	23/08/2026
CIR 4 : Championnats d'Europe Opens	Poti (GÉORGIE)	31/07/2026	02/08/2026

CIR 1 : CHAMPIONNAT DU MONDE U17

Cordoba (ARGENTINE) du 30 mars au 5 avril 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :
https://iwwf.sport/wp-content/uploads/2025/04/IWWF-World-Waterski-Rules-2025_20250408.pdf

>>> Extrait Règle 14 :15 - Page 72 :

“Skiers eligible to ski as Individuals at their relevant World Championships must be placed within the number shown in the charts below. If the Championships are between June and December, then the May Rankings List will be used otherwise the November list will be used.

If the date of the Championships is more than 90 days after the most recent Ranking List publication (May or November List), skiers placed on the 60 days before Weekly Waterski Ranking List will be used as per the below chart (Current Year), in addition to the May or November list, whichever is appropriate.”

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U17 F Current Year Ranking List	15	15	15	8
U17 H Current Year Ranking List	15	15	15	8
U17 F Previous Year Ranking List	10	10	10	5
U17 H Previous Year Ranking List	10	10	10	5

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 6, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2025 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U17 F	2,25 @ 12	5340	33,30	1758,92
U17 H	1 @ 10,75	7030	45,10	1857,15

Seront **sélectionné(e)s en Équipe de France**, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 3, en ayant réalisé a minima les performances suivantes en 2025 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U17 F	1,5 @ 11,25	5650	38,40	2080,03
U17 H	2 @ 10,75	8280	46,60	2042,49

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

CIR 2 : CHAMPIONNAT D'EUROPE U21 BREMERHAVEN (ALLEMAGNE) du 5 au 9 août 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'E&A comme suit :

<https://static1.squarespace.com/static/673455a1903e333ce1ed3e65/t/67f92e4eeb6d6843a818f46a/1744383571964/E%26A+Additional+Rules+2025+FINAL.pdf>

>>> **Extrait Règle 17.02 - Page 14 :**

"ELIGIBLE Skiers placed in the top X skiers (as shown below) in the current year's Europe & Africa Ranking List may be entered as individuals by their Federation"

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U 21 F	15	15	15	10
U 21 H	15	15	15	10

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 6, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U21 F	0,5 @ 11,25	5480	42,10	1617,48
U21 H	3,5 @ 10,75	9940	57,80	2086,42

Seront **sélectionné(e)s en Équipe de France**, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 3 en 2026, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U21 F	1,5 @ 11,25	6490	45,10	1654,26
U21 H	1,25 @ 10,25	10240	59,70	2148

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

CIR 3 : CHAMPIONNAT D'EUROPE U14 + U17

Agrinio (GRÈCE) du 19 au 23 août 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :

<https://static1.squarespace.com/static/673455a1903e333ce1ed3e65/t/67f92e4eeb6d6843a818f46a/1744383571964/E%26A+Additional+Rules+2025+FINAL.pdf>

>>> **Extrait Règle 16.02 - Page 12 :**

"ELIGIBLE Skiers placed in the top X skiers (as shown below) in the current year's Europe & Africa Ranking List may be entered as individuals by their Federation, to a MAXIMUM number of 8 individual skiers from any one country."

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U14 F	10	10	10	10
U14 H	10	10	10	10
U17 F	10	10	10	10
U17 H	10	10	10	10

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 6, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U14 F	3 @ 13	3320	23	2044,47
U14 H	2 @12	3780	29,80	1952,94
U17 F	2 @12	4800	37,60	1758,92
U17 H	3 @11,25	6310	48	2030,26

Seront **sélectionné(e)s en Équipe de France**, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 3, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
U14 F	1,5 @ 12	4100	30,30	2764,20
U14 H	3 @ 12	4260	31,40	2272,87
U17 F	4,5 @ 12	5490	40,10	2002,08
U17 H	1,5 @ 10,75	8280	49,40	2243,21

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

CIR 4 : CHAMPIONNAT D'EUROPE OPENS

Poti (GEORGIE) du 31 juillet au 2 août 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :

<https://static1.squarespace.com/static/673455a1903e333ce1ed3e65/t/67f92e4eeb6d6843a818f46a/1744383571964/E%26A+Additional+Rules+2025+FINAL.pdf>

>>> Extrait Règle 14 :15 - Pages 9-10

“Skiers not selected for their national teams may qualify to compete in the Europe & Africa Championships as individuals only in the relevant event(s) if they meet one or more of the following criteria :

1. Europe & Africa record holder. The performance must have been ratified by the WSC 30 days before the first day of the Europe & Africa Championships.
2. Reigning Europe & Africa Champion in any event or the overall from the previously held Europe & Africa Championships.
3. Placed as per the Placement Eligibility Chart (14.15)*.
4. Top 3 places in slalom, trick, jump, and overall, from the most recently held U21 E&A Championships.”

*14.15 Skiers placed in the top X places (as shown below) on the different Ranking Lists

Discipline	1	2	3	4	5	6	7
Slalom H	8	6	20	16	14	14	20
Slalom F	8	6	15	12	10	10	15
Figures H	8	6	20	16	8	8	20
Figures F	8	6	15	12	8	8	15
Saut H	8	6	20	16	12	12	20
Saut F	8	6	15	12	8	8	15
Combiné H	5	4	10	8			10
Combiné F	5	4	10	8			10

1. Current Year E&A Ranking List.
2. Previous Year E&A Ranking List.
3. E&A skiers placed in the top X skiers from the latest November IWWF Ranking List.
4. E&A skiers placed in the top X skiers from the previous November IWWF Ranking List.
5. Europe & Africa skiers placed in the top X skiers of the Pro List 30 days prior to the Championships.
6. Europe & Africa skiers placed in the top X skiers of the previous year final Pro Tour leaderboard.
7. E&A skiers placed in the top X skiers of the Weekly List updated 60 days before the Championships.

14.18: Ranking List to be Used

Wherever the words “current year E&A Ranking List” appear, it relates to the last approved Ranking List which is computed annually on the 31st of October. These lists are calculated from results achieved up until October 31st each year. There are no interim lists which can be applied.

Example: The current Year Ranking List for 2023 is the list approved on 31st October 2022 and includes all scores achieved from November 1st, 2021, to October 31st, 2022.

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 6, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
OPEN F	4,5 @11,25	6490	45,20	1784,06
OPEN H	3,5@10,25	11180	65,90	2377,85

Seront **sélectionné(e)s en Équipe de France** :

- Les athlètes appartenant au Collectif France A
- Les athlètes démontrant un niveau de performance équivalent Top 3, en ayant réalisé à minima les performances suivantes en 2026 :

Catégories	Slalom	Figures	Saut	Combiné
OPENS F	0,25 @ 10,75	6990	50,70	1959,03
OPENS H	4,5 @ 10,25	12090	69,20	2487,92

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

CALENDRIER & CRITERES DE SELECTION En WAKEBOARD

Liste CIR 2026	Lieu (PAYS)	Date début	Date fin
CIR 5 : Championnats du Monde Toutes Catégories	Dates et lieu à déterminer	//2026	//2026
CIR 6 : Championnats d'Europe U14 + U18	Bratislava (SLOVAQUIE)	24/08/2026	30/08/2026
CIR 7 : Championnats d'Europe OPENS	Lakeside (BELGIQUE)	30/09/2026	04/10/2026
CIR 8 : Championnats d'Europe Para Wake	Lakeside (BELGIQUE)	30/09/2026	04/10/2026

CIR 5 : CHAMPIONNAT DU MONDE Toutes catégories (dates et lieu à déterminer)

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :

https://iwwf.sport/wp-content/uploads/2022/07/IWWF_Cablewakeboard-World-Rule-Book-V11_2025-V1_250406_.pdf

>>> **Extrait :**

3.3 For World and Confederation Championships - Minimum World Ranking Points requirements are:

- 400 points for U14

- 800 points for U18, OPEN

Ranking list on the day the competition starts.

En Para Wakeboard, l'IWWF ne fixe pas de minimas pour l'inscription à cette compétition.

>>> **Extrait :**

3.2 There is no minimum points requirement for the Seated category

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :

- Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o 1 compétition 2 STAR (**) NATIONAL EVENT pour catégories U14 et U18
 - o + Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS pour toutes catégories
 - o 4 STAR (****) INTERNATIONAL EVENT pour catégorie OPENS
- Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 6 de la CIR
- Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
U14 F	Palo bronze niveau 1
U14 H	Palo argent niveau 3
U18 F	Palo argent niveau 1
U18 H	Palo or niveau 2
OPENS F	Palo argent niveau 3
OPENS H	Palo diamant niveau 1

En Para Wakeboard, il n'y a pas d'obligation de participation aux compétitions 2 STAR (**) et 4 STAR (****).

Sont **sélectionné(e)s en Équipe de France**,

Les athlètes appartenant au Collectif France A (catégories OPENS + PARA WAKEBOARD)

Les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :

- Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o 1 compétition 2 STAR (**) NATIONAL EVENT pour catégories U14 et U18

- + Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS pour toutes catégories
- 4 STAR (****) INTERNATIONAL EVENT pour catégorie OPENS
- Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 3 de la CIR
- Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
U14 F	Palo bronze niveau 3
U14 H	Palo or niveau 2
U18 F	Palo argent niveau 3
U18 H	Palo or niveau 3
OPENS F	Palo or niveau 1
OPENS H	Palo diamant niveau 2

En Para Wakeboard, il n'y a d'obligation de participation aux compétitions 2 STAR (**) et 4 STAR (****).

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France, pour toutes les catégories, est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas. Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

Les équivalences avec les Pass'Sport Gliss' de la version actualisée 2026 seront disponibles sur le site de la FFSNW après validation du Bureau Fédéral

CIR 6 : CHAMPIONNAT D'EUROPE U14 et U18 Bratislava (SLOVAQUIE) du 24 au 30 août 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :

https://www.cablewakeboard.net/wp-content/uploads/2025/04/IWWF_Cablewakeboard_Compensation_Guidelines_V11_Rulebook_250406.pdf

>>> **Extrait :**

Les athlètes ayant obtenu à minima les performances suivantes :

Min Ranking U14 = 400 points - Min Ranking U18 = 800 points

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :

- Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o 1 compétition 2 STAR (**) NATIONAL EVENT
 - o + Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
- Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 6 de la CIR
- Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
U14 F	Palo bronze niveau 1
U14 H	Palo argent niveau 3
U18 F	Palo argent niveau 1
U18 H	Palo or niveau 2

Sont **sélectionné(e)s en Équipe de France**, les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :

- Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o 1 compétition 2 STAR (**) NATIONAL EVENT
 - o + Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
- Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 3 de la CIR
- Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
U14 F	Palo bronze niveau 3
U14 H	Palo or niveau 2
U18 F	Palo argent niveau 3
U18 H	Palo or niveau 3

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France, pour toutes les catégories, est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

*Les équivalences avec les Pass'Sport Gliss' de la version actualisée 2026 seront disponibles sur le site de la FFSNW après validation du Bureau Fédéral"

CIR 7 : CHAMPIONNAT D'EUROPE OPENS

Lakeside (BELGIQUE) du 30 septembre au 4 octobre 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

Les minimas 2026 pour l'inscription à cette compétition sont fixés par l'IWWF comme suit :

https://www.cablewakeboard.net/wp-content/uploads/2025/04/IWWF_Cablewakeboard_Compensation_Guidelines_V11_Rulebook_250406.pdf

>>> **Extrait :**

Les athlètes ayant obtenu à minima les performances suivantes :

Min Ranking = 800 points

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s dans le Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France, les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :

- Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
 - o 4 STAR (****) INTERNATIONAL EVENT
- Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 6 de la CIR
- Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
OPENS F	Palo argent niveau 3
OPENS H	Palo diamant niveau 1

Sont **sélectionné(e)s en Équipe de France** :

- Les athlètes appartenant au Collectif France A
- Les athlètes ayant rempli les 3 critères suivants :
 - Participer à minima aux compétitions homologuées :
 - o Championnat de France : 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
 - o 4 STAR (****) INTERNATIONAL EVENT
 - Démontrer un niveau individuel équivalent au Top 3 de la CIR
 - Réaliser les éléments techniques définis dans le Pass' Sport Gliss' 2026*

Catégories	Pass' Sport Gliss'
OPENS F	Palo or niveau 1
OPENS H	Palo diamant niveau 2

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France, pour toutes les catégories, est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

*Les équivalences avec les Pass'Sport Gliss' de la version actualisée 2026 seront disponibles sur le site de la FFSNW après validation du Bureau Fédéral"

CIR 8 : CHAMPIONNAT D'EUROPE PARA WAKEBOARD

Lakeside (BELGIQUE) du 30 septembre au 4 octobre 2026

CRITERES DE QUALIFICATIONS

L'IWWF ne fixe pas de minimas pour l'inscription à cette compétition.

>>> **Extrait :**

3.2 There is no minimum points requirement for the Seated category

CRITERES DE SELECTION

Sont **sélectionné(e)s en Groupe France** et sélectionnables en Équipe de France :

- Les athlètes ayant participé à minima aux Championnats de France 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
- Les athlètes démontrant un niveau individuel équivalent au Top 6 de la CIR

Sont **sélectionné(e)s en Équipe de France** :

- Les athlètes appartenant au Collectif France A
- Les athlètes ayant participé à minima aux Championnats de France 3 STAR (***) NATIONAL CHAMPIONSHIPS
- Les athlètes démontrant un niveau individuel équivalent au Top 3 de la CIR

L'objectif prioritaire de l'Équipe de France est d'obtenir titres et podiums individuels lors des Championnats Internationaux de Références.

Le(a) DTN peut ne pas inscrire aux CIR la totalité des athlètes ayant obtenu les minimas.

Il peut également compléter le Groupe France en ajoutant un ou plusieurs athlètes après observation des niveaux de performance et d'implication.

**Les équivalences avec les Pass'Sport Gliss' de la version actualisée 2026 seront disponibles sur le site de la FFSNW après validation du Bureau Fédéral"*



Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard

Parc des Sports Choisy – Paris – Val-de-Marne – Plaine Sud – Chemin des Bœufs – 94000 Créteil

T. +33 (0) 1 53 20 19 19 – E. ffsnw@ffsnw.fr – W. www.ffsnw.fr     @FFSNW

Siret : 784 714 248 00076 – APE : 9312 Z

